

soutien des marins malades et infirmes, dont le chiffre moyen peut être estimé à \$7,000 par année. Cette somme est toute employée à ce service.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
(Signé),

B. ROBINSON,  
Trésorier.

L'Hon. J. A. Beckwith,  
Secrétaire-Provincial, Frédéricton.

*DÉPENSES du Département de l'Immigration, Port de St. Jean.*

Appointements de l'officier, pour huit mois expirés le 30 juin 1867.	\$574 35
Loyer de bureau pour la même période.....	53 33
Salaire du porte-faix do .....	26 66
Impressions et papeterie .....	7 27
Frais de ports.....	8 88
Divers .....	1 83
	\$672 32

Les trésoriers-adjoints des ports extérieurs, lesquels agissent comme officiers de de l'immigration, ne sont pas rémunérés pour ce dernier service.

Signé,) ROBERT SHIVES.

(Copie.)

ST. ANDRÉ, N.-B., 9 novembre 1867.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 courant et de me conformer à sa demande en vous transmettant l'état ci-joint des dépenses de l'hôpital de la marine de ce port, pour l'année expirée le 30 juin 1867.

Mes comptes ont toujours été rendus pour l'année expirée le 31 octobre, date à laquelle les salaires annuels sont entrés, et en faisant le compte des dépenses totales depuis juin 1867 en remontant à 1866, il comprendrait des sommes pour services terminés depuis près de huit mois, ce qui donnerait une plus forte somme que celle de la dépense réelle de l'année.

La dépense de l'établissement est fixée à une certaine somme, laquelle ne varie que dans le cas de réparations à faire à l'édifice, d'achat d'articles de literie et selon le nombre des malades. Le concierga pourvoit lui-même à sa pension et reçoit une somme fixe pour la nourriture des malades.

En dressant cet état, j'ai cru, par conséquent, devoir choisir, autant que je le pouvais, les dépenses appartenant à l'année expirée le 30 juin 1867. Pour votre information, je donne un aperçu des dépenses pour les années 1865 et 1866, finissant le 31 octobre.

Dans le cas de maladies épidémiques, les dépenses sont beaucoup plus grandes. Il n'y a pas de maison de pestiférés dépendante de l'hôpital, et toujours je me suis servi de la quarantaine pour ces malades ; mais les édifices de cette station sont maintenant en trop mauvais état pour être occupés et ne sont pas sous mon contrôle.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,  
(Signé), C. E. O. HATHAWAY.

L'Hon. John A. Beckwith,  
Secrétaire-Provincial, Frédéricton.

*ESTIMATION des dépenses de l'Hôpital de la Marine, St. Andrews, pour l'année expirée le 30 juin 1867.*

Traitement du chirurgien.....	\$120 00
Salaire du gardien.....	208 00
Combustible.....	66 00
Literie, paille, etc.....	5 67
Poêle, \$12 ; vins, etc., \$9.....	21 00